

TIMOR ORIENTAL

Le relèvement au Timor oriental doit reposer sur le respect des droits humains

Index AI : ASA 21/207/99

**Embargo : 16 décembre
1999 à 5 heures GMT**

L'assistance fournie au Timor oriental par les différents donateurs doit être étroitement associée à la défense des droits humains, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (jeudi 16 décembre), à la veille d'une réunion internationale convoquée par la Banque mondiale en vue d'examiner les besoins à satisfaire pour assurer le relèvement du territoire.

« La communauté internationale s'est abstenue dans le passé de venir en aide au Timor oriental, a affirmé l'Organisation. En associant leur soutien financier à la défense des droits humains, les donateurs peuvent

contribuer à garantir aux Timorais de l'Est un nouvel avenir fondé sur la justice, l'égalité et l'État de droit. »

La violence déclenchée par les forces de sécurité indonésiennes contre les Timorais de l'Est a laissé le territoire dans un état de dévastation. La Banque mondiale estime que plus de 75 % de la population a été déplacée au cours de la semaine qui a suivi l'annonce des résultats du scrutin sur l'avenir du Timor oriental, et près de 70 % des infrastructures matérielles ont été détruites ou mises hors d'usage. Des milliers de réfugiés continuent de voir leurs droits bafoués dans les camps gérés par l'armée ou les milices au Timor occidental.

Amnesty International exhorte la communauté internationale à ne pas minimiser les graves violations des droits humains perpétrées dans le courant de l'année au Timor oriental – en particulier les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis en septembre – en adoptant à la hâte des mesures visant à établir une prétendue « réconciliation ».

« Une véritable réconciliation n'est possible que si elle repose sur la justice, a souligné l'Organisation. Lorsqu'ils conviendront du volume de l'aide à fournir, les donateurs devront reconnaître que le Timor oriental a besoin de toute urgence de moyens pour faire face aux conséquences des crimes commis pendant l'année à l'encontre de sa population. »

« Par exemple, l'assistance offerte pour développer le système judiciaire du Timor oriental doit inclure une formation sur les normes

internationales relatives aux droits humains et la justice pénale. »

En tant que territoire non autonome administré par les Nations unies, le Timor oriental est en droit d'espérer que les autres membres de cette organisation lui apporteront un soutien substantiel et complet pour l'aider à se relever. Une approche axée sur les droits humains implique que tous ces droits soient pris en considération dans tous les volets de l'assistance, qu'il s'agisse des droits économiques et sociaux, par exemple dans le cas de l'aide au logement, ou des droits civils et politiques, comme le droit à un procès équitable.

« Le Timor oriental étant placé sous l'administration des Nations unies, toutes les normes internationales relatives aux droits humains adoptées par cette organisation devraient être applicables sur son territoire. Par conséquent, tous les programmes d'assistance

doivent reposer sur les droits inscrits dans ces normes », a

Dans un projet de rapport sur une mission d'évaluation effectuée au Timor oriental en octobre et en novembre 1999, la Banque mondiale souligne combien il est important d'agir en collaboration avec les acteurs locaux tels que dirigeants politiques, experts et organisations non gouvernementales (ONG), afin de redresser la situation pour les Timorais de l'Est.

Amnesty International se félicite que la Banque mondiale soit disposée à consulter les Timorais et à les associer à ses initiatives. L'Organisation estime en effet que les ONG locales et autres organisations communautaires sont les premiers connaisseurs du terrain et ont un rôle clé à jouer dans le développement du Timor oriental. Toutefois, les donateurs et la Banque mondiale doivent aussi consulter les groupes particulièrement exposés à la marginalisation, comme les femmes et les minorités.

Amnesty International salue également la ligne de conduite globale adoptée par la Banque

ajouté Amnesty International.

mondiale, qui vise à doter le territoire non seulement d'infrastructures matérielles, mais aussi de nouvelles institutions sociales ; Amnesty International tient cependant à rappeler qu'il y aurait lieu d'adopter une approche intégrée de cette nature pour tous les volets du développement.

« La construction de maisons, par exemple, doit aller de pair avec la mise en place d'organisations locales susceptibles de défendre les droits des ouvriers du bâtiment », a fait observer l'Organisation.

« Une occasion unique est donnée à la communauté internationale de coopérer avec l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental, ainsi qu'avec les ONG et les dirigeants locaux, en vue de faire en sorte que le premier État créé au XXI^e siècle soit fondé sur la justice et le respect des droits humains », a conclu Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations ou demander une

interview, vous pouvez contacter
Hideki Morihara à Tokyo, au 81 3
3203 1050, ou le service de presse
d'Amnesty International à Londres,
au 44 171 413 5566, ou
consulter notre site web
(<http://www.amnesty.org>).

